

LE 8 AVRIL...

ANNIVERSAIRE OU COMMÉMORATION ?

Il y a 79 ans, **EDF-GDF** étaient créées! Pour la CGT, le 8 avril 1946 doit rester une date anniversaire!

N'oublions jamais ce que cet acte politique historique a offert à la France et aux Français et martelons encore et toujours que les fruits du Conseil national de la Résistance (CNR) sont à rappeler, à défendre et à développer!

La nationalisation de l'intégralité des secteurs de l'électricité et du gaz reste la meilleure décision et la plus dimensionnante que les dirigeants politiques français aient prise! Elle nous protège encore aujourd'hui!

Ces entreprises publiques et intégrées ont fait la démonstration de leur entière efficacité durant près de 60 ans. C'est pourquoi la FNME-CGT, dans son **Programme Progressiste de l'Énergie (PPE)**, reprend les mécanismes et les valeurs des **Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)** qu'étaient « EDF et GDF »!

Vouloir remettre au goût du jour un modèle qui a fonctionné sur tous les aspects n'a rien de passéiste! C'est au contraire être sensé et responsable! Après environ 20 ans de

« marchés », de « libéralisation », de « privatisation », les bilans sont catastrophiques, ils doivent contraindre nos politiques à regarder les choses factuellement et avec une réelle honnêteté intellectuelle!

Si l'on pense enfin « Intérêt Général » : Le Service Public des énergies est la solution à toutes les difficultés actuelles et à venir!

Environnement, tarifs, services aux usagers, maintien des compétences et du statut des IEG, développement industriel et relocalisations, capacités d'investissement... **L'ensemble de ces défis seront relevés si enfin le choix est fait de rompre avec les logiques de marché. Il faut revenir à de réels services publics de l'électricité et du gaz!**

**Alors encore une fois:
« Merci MARCEL PAUL et joyeux
anniversaire à EDF et GDF! »**

Pour quelques rappels en musique (L'énergie de lutter) :

<https://www.youtube.com/watch?v=rn-bf59sDkzw>

Pour plus de détails et d'explications :

<https://www.energie-servicepublic.com/>

<https://www.fnme-cgt.fr/>